## DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID: 013-211300157-20240708-2024\_034-AU

DES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

#### **BOUCHES-DU-RHONE**

MAIRIE

N°2024-034

BOUC BEL AIR

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Code Postal 13320

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

OBJET: SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE Vu la délibération du Conseil municipal n° 20.04.03 en date du 8 juin 2020 portant application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 24.02.25 en date du 15 Avril 2024 portant adoption du budget principal de la commune pour l'exercice 2024,

Vu l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par la Banque Postale.

#### **DECIDE**

Art. 1er: Contracter auprès de la Banque Postale un emprunt de 5 000 000 d'euros et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler: 1A
- Montant du capital emprunté : Cinq millions d'euros
- Durée du prêt (durée d'amortissement) : 20 ans
- Objet: Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2044 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

- Montant du capital emprunté : Cinq millions d'euros
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21 Aout 2024 en une ou deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3,53%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement: constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID: 013-211300157-20240708-2024\_034-AU

### Commission

- Frais de dossier : 0,10% du montant du prêt soit 5 000€

Art. 2: Monsieur le Maire est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale

<u>Art. 3</u>: Le directeur Général des services est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à M le Sous-Préfet et M. le trésorier d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air, le 15 Juillet 2024

Bachard MALLIE.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : Publié ou Notifié le 25/02/1521

